



- TEAM CFTC -

TUTO PLACEMENTS

-TEAM CFTC- vous explique tous les placements que vous pouvez faire.

#CALENDRIER 2026

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept Oct Nov Déc

Intéressement
Participation

19 Mai 2 Juin

Prime annuelle
B3-E10

Acompte exercice N
avant le 10 juin

Solde exercice N
avant le 14 novembre

Prime annuelle
F11-H16

Solde part variable exercice N-1
avant le 15 avril

Acompte = minimum garanti exercice N
avant le 9 décembre (hors H16)

Placement en
temps sur le CET
court/long terme

Du 1er Juillet au 31 Décembre

Versements
volontaires
sur le CET

1ère campagne avant le 10 juin
prélèvement sur le salaire de juin

2ème campagne avant le 14 novembre
prélèvement sur le salaire de novembre

CET vers
le PERCOL

19 Mai 2 Juin

fin novembre

#TUTO PLACEMENTS

CET Court Terme

CET Long Terme

PEG

PERCOL*

* Blocage jusqu'à la retraite
sauf cas de déblocages anticipés

SALAIRE

<p>MyHR</p> <p>Prime annuelle</p> <p>Alimentation du 1er janvier au 31 décembre (créditée au moment du versement)</p>	<p>MyHR</p> <p>CET court terme</p> <p>Transfert de 30 jours par an</p> <p>Alimentation du 1er janvier au 31 décembre</p>	<p>Amundi</p> <p>Intéressement Participation</p> <p>Blocage 5 ans</p> <p>Exonération fiscale et sociale hors CSG/CRDS</p>	<p>Amundi</p> <p>Intéressement Participation</p> <p>Exonération fiscale et sociale hors CSG/CRDS</p>	<p>Amundi</p> <p>Intéressement Participation</p> <p>Exonération sociale hors charges fiscales et CSG/CRDS</p> <p>Choix par défaut :</p> <p>Intéressement : placement en totalité sur le PEG</p> <p>Participation : placement 50% du montant sur le PEG 50% sur le PERCOL</p>
<p>MyHR</p> <p>Versements volontaires</p> <p>2 x (60 à 2000€) bruts par an</p> <p>2 campagnes en mai et novembre</p>	<p>MyHR</p> <p>JRTT mobiles</p> <p>Congés supplémentaires (6ème semaine)</p>	<p>Amundi</p> <p>Actions ESOP</p> <p>Blocage 5 ans</p> <p>Exonération fiscale et sociale hors CSG/CRDS</p>	<p>MyHR</p> <p>CET court terme / long terme</p> <p>Abondement 40% par an sur les 10 premiers jours de CET</p> <p>Exonération fiscale hors CSG-CRDS et charges sociales</p> <p>A partir du 11ème jour, le placement est soumis à charges fiscales, sociales et CSG-CRDS</p> <p>L'abondement est uniquement soumis à CSG-CRDS</p> <p>2 campagnes en mai et novembre</p>	<p>MyHR</p> <p>Prime annuelle</p> <p>Pas d'exonération fiscale ni CSG/CRDS</p> <p><u>Versement sur salaire</u></p> <p>B3 à E10 = en juin et novembre</p> <p>F11-H16 = en décembre (hors H16) et avril N+1</p>
<p>MyHR</p> <p>JRTT mobiles</p> <p>Congés supplémentaires (6ème semaine)</p> <p>Contingent (Heures récup. diverses / Jours récup. divers)</p> <p>Heures excédentaires</p> <p>Récupération travail exceptionnel</p> <p>Alimentation en temps du 1er juillet au 31 décembre</p> <p>Plafond = 30 jours</p>	<p>MyHR</p> <p>Contingent (Heures récup. diverses / Jours récup. divers)</p> <p>Récupération travail exceptionnel</p> <p>Heures excédentaires</p> <p>Alimentation en temps du 1er juillet au 31 décembre</p> <p>Plafond "fin de carrière" = 18 mois</p> <p>Plafond en cours de carrière = 6 mois</p> <p>Les versements issus de la prime annuelle ou versements volontaires au CET ont une <u>fiscalité différée</u> : imposition lors de l'utilisation des jours</p>	<p>Amundi</p> <p>Versements volontaires</p> <p>Blocage 5 ans</p> <p>Mini 15 euros (au "fil de l'eau" ou mensualisation)</p> <p>Pas d'exonération fiscale et sociale ni CSG/CRDS</p>	<p>Amundi</p> <p>Versements volontaires</p> <p>Mini 15 euros (pas de max) (au "fil de l'eau" ou mensualisation)</p> <p>Exonération fiscale et sociale hors CSG/CRDS</p>	<p>Abondement 80% plafonné à 600€ brut/an pour intéressement, participation et versements volontaires. Les montants à arbitrer sont des montants nets.</p> <p>Vous devez placer 677,25 euros nets (soit 750 euros bruts) pour bénéficier de l'abondement maximum de 541,80 euros nets (soit 600 euros bruts) .</p>



MyHR

Vous pouvez demander le paiement de 30 jours de CET Court Terme maximum/an. Le paiement sera soumis à charges sociales et fiscales.

